

RAPPORT D'ACTIVITES

1998 - 2002

QUELQUES REPERES HISTORIQUES EN GUISE D'INTRODUCTION

La conquête des libertés publiques, notamment la liberté d'expression et la liberté d'association, fruit de la vague de démocratisation qui a inondé l'Afrique au début des années 90, a permis de jeter un regard nouveau sur les moyens de communication de masse constituant jusque-là un monopole de nos divers Etats.

En effet, la libération de la parole, l'émergence des partis politiques et l'effervescence du mouvement associatif ont été les éléments moteurs du nouveau paysage médiatique africain tant dans le contenu éditorial du service public que pour l'éclosion de nouveaux titres dans la presse écrite et la naissance des premières stations de radiodiffusion sonore et de télévision dans le secteur privé.

Il devenait du coup indispensable de mettre en place de nouvelles règles et structures afin d'assurer à ce secteur sensible un cadre légal d'évolution.

C'est pour répondre à cette exigence qu'ont été créées, dans nombre de pays africains, des Instances de Régulation de la Communication qui ont éprouvé le besoin de se doter d'un creuset d'échange et de coopération, le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC).

Le colloque de Cotonou (16 – 18 Avril 1996)

La création du RIARC est l'aboutissement d'un processus qui a été enclenché à Cotonou au Bénin en Avril 1996.

Du 16 au 18 Avril 1996, la HAAC du Bénin a organisé, grâce à l'appui financier et technique de la Coopération Suisse et de la Fondation Friedrich EBERT de la République Fédérale d'Allemagne, le Premier Colloque des Instances Africaines de Régulation de la Communication sur le thème central : « Les enjeux du pluralisme médiatique ».

Dix-huit (18) Instances Africaines ont participé à ce colloque, ainsi que des représentants d'associations professionnelles continentales et

divers partenaires intéressés par le secteur des médias. Près de soixante-dix (70) personnes ont pris part à cette grande rencontre qui a abouti aux recommandations ci-après :

- 1) la création d'Instances de Régulation dans les pays qui n'en possèdent pas ;
- 2) le renforcement de celles qui existent déjà par la réaffirmation de leur indépendance ;
- 3) la reconnaissance constitutionnelle de leur existence ;
- 4) la création d'un espace de concertation permanent sous-régional, régional ou continental.

Le colloque de Bamako (Novembre 1997)

Dans la logique et le prolongement du colloque de Cotonou, des débats sur la faisabilité de la recommandation relative à la « création d'un espace de concertation permanent sous-régional, régional ou continental » ont été au centre d'un autre colloque à Bamako en Novembre 1997.

Deux recommandations importantes sont issues du colloque de Bamako :

- l'institutionnalisation d'une Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF) ;
- la création d'un Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC).

La Première CIRCAF et la Création du RIARC à Libreville (2 – 5 Juin 1998)

Libreville a vu la réalisation concrète en Juin 1998 des deux recommandations de Bamako :

- la Première CIRCAF a eu effectivement lieu ;

- la Convention portant création du RIARC a été adoptée et signée sur place par onze (11) Instances Africaines de Régulation de la Communication.

C'était l'aboutissement d'une volonté commune panafricaine visant les objectifs ci-après :

Sur le plan de l'orientation générale

Les objectifs du RIARC ont été clairement définis par la Convention du 05 Juin 1998. portant création du RIARC. Il s'agit de :

- contribuer, par la synergie des échanges, à asseoir l'autorité technique, professionnelle et institutionnelle de chacune des Instances membres ;
- développer, entre les Instances membres, des échanges d'idées et d'expériences sur les questions en rapport avec leurs missions ;
- organiser, entre les Instances membres, une étroite collaboration en matière de formation et assistance technique, soit sous sa responsabilité, soit en collaboration avec d'autres structures ayant des activités similaires ;
- aider à mettre en place dans chaque Instance membre, un système fiable de collecte, de traitement et de diffusion de l'information et de la documentation au profit des Instances sœurs ;
- contribuer à asseoir l'autorité du RIARC dans les forums internationaux et régionaux toutes les fois que sont traités les problèmes de communication et de régulation de la communication. Par ce biais, parvenir à faire du RIARC un interlocuteur privilégié des organes délibérants des Institutions internationales ou régionales de développement.

Sur le plan structurel et organisationnel

- La Convention de Libreville a institué :

- La Conférence des Présidents du RIARC comme organe suprême de décision du Réseau ;
 - Une Présidence en Exercice pour conduire les actions du Réseau pour un mandat de deux (02) ans ;
 - Un Secrétariat Exécutif pour la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Présidents en rapport avec le Président en exercice.
- La Première CIRCAF a :
 - élu le Président du CNC du Gabon, Premier Président en exercice du RIARC ;
 - désigné le Bénin comme siège du RIARC et
 - confié à la HAAC du Bénin le Secrétariat Exécutif du Réseau en attendant la nomination de ces trois membres.

Les activités du RIARC sous le mandat de son Premier Président en exercice ont essentiellement porté sur la mise en œuvre des décisions ci-dessus au sujet du Secrétariat Exécutif d'une part et sur la préparation de la 2^e CIRCAF – Première Conférence des Présidents du RIARC d'autre part.

I.- L'ACCORD DE SIEGE AVEC LE BENIN ET LES EFFORTS DE REGLEMENT DES PROBLEMES LIES AU SECRETARIAT EXECUTIF ET A LA CONSTRUCTION DU RIARC

I.1 L'Accord de siège entre le RIARC et le Gouvernement de la République du Bénin

Il a été signé entre Monsieur Pierre Marie DONG, Président du Conseil National de la Communication (CNC) du Gabon, Président en exercice du RIARC et Monsieur Antoine Kolawolé IDJI, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Bénin, le 04 Décembre 2000 à Cotonou.

Par cet Accord, le Gouvernement du Bénin accorde au RIARC des facilités, immunités et privilèges liés notamment :

- à la libre circulation des personnes appelées à travailler pour le RIARC et aux membres de leurs familles ;
- aux liaisons postales, téléphoniques, télégraphiques, radiotélégraphiques et radiophoto-électriques de transmission des données ;
- à l'accès facile aux services nécessaires à son fonctionnement;
- au bénéfice pour les besoins du RIARC, en cas d'interruption totale ou partielle desdits services, de la même priorité que celle accordée aux missions diplomatiques accréditées en République du Bénin.

Les véhicules du RIARC et ceux de son personnel expatrié seront immatriculés dans la série « CD ».

Cet accord est conclu pour une durée de cinq (05) ans, renouvelable par tacite reconduction.

La signature de cet Accord de siège entre le RIARC et le Bénin est l'aboutissement d'une volonté résolue de redressement de toutes les situations susceptibles d'entraver la mise en fonction du Secrétariat Exécutif en vue de la réalisation des objectifs du Réseau.

Il a fallu faire face à deux ordres de problèmes.

Le premier était lié aux divergences de vue apparues à la Conférence de Libreville au sujet de la nature, de la structure et du mode de fonctionnement du Secrétariat Exécutif.

La tendance qui a prévalu à la 1^{ère} CIRCAF a amené plusieurs délégations à s'abstenir de signer la Convention de Libreville ou à ne la

signer qu'avec le ferme espoir que sa mise en œuvre saura amener le Réseau à s'adapter à la nécessité d'opter pour un Secrétariat Exécutif léger, souple et dont les besoins de fonctionnement ne seraient pas de nature à compromettre les chances de succès.

La prévision de nomination par la Conférence des Présidents, dans des conditions non spécifiées, d'un Secrétaire Exécutif, d'un Secrétaire Exécutif Adjoint et d'un Trésorier, ne semblait donc pas suffisamment rassurante pour lesdites délégations.

Il a fallu faire preuve d'ouverture et se rendre très réceptif aux inquiétudes qui se sont exprimées dans ce sens pour amener les uns et les autres à reprendre espoir et accepter de faire adhérer leurs Instances respectives à la Convention portant création du RIARC.

La seconde difficulté est née du sentiment du Président en exercice que le Secrétariat Exécutif avait des velléités de fouler aux pieds ses prérogatives, notamment en matière de pouvoir de nomination de ses membres.

La réaction du Président en exercice est allée jusqu'à saisir en 1999 toutes les Instances membres du RIARC d'une proposition de remise en cause de toutes les décisions de Libreville au sujet du Secrétariat Exécutif.

Il a fallu que la HAAC du Bénin et le CNC du Gabon recourent toutes à des mesures de retenue et de sagesse pour se redonner la main et fraterniser au point d'aboutir au résultat heureux de la signature à Cotonou de l'Accord de siège entre le RIARC et le BENIN.

I.2.- Les Efforts de Règlement des Problèmes liés au Secrétariat Exécutif et à la construction du RIARC

Il s'agit des actions menées, à proprement parler, pour faire face aux deux ordres de problèmes évoqués ci-dessus.

I.2.1.- En matière de relations HAAC-CNC

Plusieurs missions ont été échangées entre la HAAC du Bénin et le CNC du Gabon à partir de l'année 2000 tant pour dissiper les nuages nés des incompréhensions au sujet du Secrétariat Exécutif du RIARC que pour des échanges bilatéraux destinés à renforcer l'autorité des deux Instances de Régulation.

Ainsi du 04 au 12 Juin 2000 le Président de la HAAC a conduit une mission au Gabon, mission qui a ouvert la voie à la visite au Bénin du Président du CNC-Gabon, Président en exercice du RIARC, du 30 Novembre au 05 Décembre 2000, visite sanctionnée par la signature le 04 Décembre 2000 de l'Accord de siège entre le RIARC et le BENIN.

Les autres échanges de délégation entre les deux Instances ont toutes été des occasions d'œuvrer à la préparation de la 2è CIRCAF, Première Conférence des Présidents du RIARC.

I.2.2.- En matière de relations avec les partenaires et entre les Instances membres du RIARC

Au plan multilatéral, deux rencontres à Paris, en Juin 1999 lors de la réunion de travail CSA-RIARC et en Novembre de la même année au Sommet Mondial des Régulateurs organisés par l'UNESCO, ont été des occasions d'échanges entre les Instances membres du RIARC d'une part, entre elles et des partenaires du monde de la communication d'autre part, sur l'avenir du RIARC et des problèmes de préoccupation commune tels que la coopération CSA-RIARC et la régulation de l'Internet.

La passation de service entre Monsieur Hervé BOURGES et Dominique BAUDIS, respectivement Présidents sortant et entrant du CSA de France a été quant à elle une opportunité saisie par les Présidents de la HAAC du Bénin, du CSI du Burkina Faso et du CSC du Mali d'échanger plus spécialement sur la question de la nature du Secrétariat Exécutif du RIARC et de s'accorder sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour parvenir à une issue salubre.

Le Président de la HAAC du Bénin a tenu en conséquence à se rendre à plusieurs reprises à Ouagadougou en 2000, 2001 et 2002 puis au Niger en 2001, au Sénégal et au Mali en 2002, de manière à obtenir ou renforcer l'engagement des Instances de ces pays, le Burkina et le Sénégal plus particulièrement, à œuvrer avec toutes les autres à la construction du RIARC, et à y adhérer avant la Conférence des Présidents de Johannesburg.

D'autres missions de la HAAC au Nigeria en 2000, au Togo en 2001, en Côte-d'Ivoire et au Ghana en 2002 ont contribué à raviver l'intérêt des Instances de ces pays pour le RIARC et sa consolidation.

Diverses missions du Président en exercice et du CNC du Gabon ont également permis d'atteindre le résultat de l'adhésion de vingt trois (23) Instances au RIARC avant la 2^e CIRCAF.

Il est à noter par ailleurs qu'il a fallu plusieurs missions du Président de la HAAC auprès de l'UNESCO, de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, du Ministère Français des Affaires Etrangères et de la Coopération, des Fondations Allemandes oeuvrant en Afrique, et diverses démarches du Président du CNC du Gabon et du Président de la HAAC du Bénin à Cotonou et à Libreville pour faire renaître l'espoir de survie du RIARC.

Cet espoir s'est traduit par l'étude de l'Institut PANOS sur les besoins d'appui au RIARC commandée par l'Union Européenne pour être validée par une Conférence des Présidents du Réseau.

C'est la renaissance de cet espoir qui a amené le Ministère Français des Affaires Etrangères à libérer sa contribution de Deux Cent Mille (200 000)FF à un Projet de l'UNESCO (PIDC) de fourniture de matériel informatique aux Instances membres du RIARC.

C'est la renaissance de cet espoir qui a amené certains partenaires du RIARC tels que l'AIF et l'UNESCO à promettre une contribution financière à l'organisation de la 2^e CIRCAF dont les résultats sont attendus par tous pour se fixer au sujet de l'avenir du RIARC.

1.2.3.- En matière de contribution particulière du CNC du Gabon, de la HAAC du Bénin et de l'ICASA d'Afrique du Sud

Il est à retenir que la survie du RIARC après sa création en 1998 à Libreville a été l'œuvre du CNC du Gabon en matière de financement des activités de la Présidence en exercice et de la HAAC du Bénin en ce qui concerne la mise en place, le fonctionnement et les activités du Secrétariat Exécutif.

Il est à noter toutefois que chaque Instance membre du RIARC a eu à bénéficier de l'appui financier de la France pour sa participation à la réunion de travail CSA – RIARC à Paris en Juin 1999, et de l'UNESCO pour sa participation au Sommet Mondial des Régulateurs à Paris en Novembre de la même année.

L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et l'Union Européenne ont par ailleurs assuré le financement de l'édition des actes de la 1^{ère} CIRCAF de Libreville. L'UNESCO et la France ont financé

quant à eux la fourniture d'équipements informatiques aux Instances du Bénin, du Cameroun, du Gabon et du Mozambique dans le cadre d'un projet d'assistance du PIDC (UNESCO) au RIARC, projet que la HAAC du Bénin agissant en qualité de Secrétariat Exécutif du RIARC a entièrement conçu, élaboré et fait adopter par les organes compétents de l'UNESCO.

C'est dans le cadre de ce projet d'assistance de l'UNESCO que la HAAC du Bénin s'est employée à remplir toutes les conditionnalités de contrepartie du RIARC.

Le projet est d'un coût initial total de neuf cent six mille (906 000) Dollars US et comporte l'équipement en matériel informatique et la formation pour le Secrétariat Exécutif et huit (08) Instances de Régulation dans une première phase et seize (16) dans une deuxième phase.

Bien que la première phase ait été ramenée à quatre (4) Instances par l'UNESCO pour une contribution du PIDC de Cent Mille (100 000) Dollars US, les conditionnalités à la charge du Bénin sont évaluées à la somme totale de quatre cent quarante mille (440 000) Dollars US et comprennent la mise à disposition par l'Etat béninois d'un bâtiment d'environ 400 M2, son aménagement en bureaux opérationnels et les frais de fonctionnement administratif.

Il a fallu que le Bénin remplisse ses conditionnalités pour que le matériel informatique de l'UNESCO soit expédié vers la HAAC et les trois autres Instances membres du RIARC sans contrepartie de leur côté.

La HAAC a également assuré à ses frais le fonctionnement du Secrétariat Exécutif du RIARC à tous points de vue jusqu'à la 2^e CIRCAF.

Les démarches de recherche de financement de la 2^e CIRCAF menées par la HAAC ont été également à la charge de son budget entièrement financé par l'Etat béninois tout comme l'ensemble des tâches de préparation de la Rencontre de Johannesburg assurées par le Secrétariat Exécutif du RIARC.

Les crédits reçus du Budget National de la République du Bénin par la HAAC pour faire face à toutes ces charges au profit du RIARC ont été de Vingt Cinq Millions (25 000 000) F CFA en 1999, Cinquante Millions (50 000 000) F CFA en 2000, Cent Millions (100

000 000) F CFA en 2001 et Cent Trois Millions (103 000 000) F CFA en 2002, soit une somme totale de DEUX CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS (278 000 000) F CFA.

Par ailleurs, les dispositions sont actuellement en cours pour transformer le siège actuel de la HAAC à Cotonou, en siège du RIARC avec tous les aménagements et équipements nécessaires aux besoins de Secrétariat Exécutif.

II - LES TACHES DE PREPARATION DE LA 2è CIRCAF

II.1.- Les Réunions Tripartites CNC – HAAC – ICASA

Quatre réunions tripartites CNC (Gabon) - HAAC (Bénin) - ICASA (Afrique du Sud) ont été tenues à Johannesburg et à Libreville de Janvier 2001 à Septembre 2002. La HAAC en a assuré toutes les tâches préparatoires et a dû échanger à cette fin avec le CNC du Gabon des missions entre Libreville et Cotonou tant au niveau des Présidents que des cadres des deux Institutions.

La rencontre tripartite du 11 Décembre 2001 a enregistré la participation du Consultant de l'Institut PANOS en vue de la validation de la première phase de son étude sur les besoins d'appui au RIARC.

Les deux dernières tenues à Libreville en Juillet et à Johannesburg en Septembre 2002 ont consisté en la mise au point de l'ordre du jour et du déroulement de la 2è CIRCAF avec les dispositions à prendre pour faire fonctionner un Secrétariat de la Conférence confié à l'ICASA, avec la participation de la HAAC du Bénin et du CNC du Gabon.

Ce Secrétariat devait assurer plus particulièrement la traduction en Anglais et en Portugais de tous les documents en version française élaborés et soumis dès Septembre 2000 par le Secrétariat Exécutif au Président en exercice du RIARC et revus par une Commission Technique conjointe HAAC-CNC à Cotonou avant leur envoi à toutes les Instances membres et même à des partenaires du RIARC comme dossiers de la Première Conférence des Présidents du RIARC.

Il s'agit notamment :

- du projet de modification de certains articles de la Convention portant création du RIARC ;
- du projet de Règlement Intérieur et Financier ;
- du projet de plan de développement et de Programme Biennal d'Activités du RIARC ;

Parmi les documents élaborés par la HAAC dans le cadre de la préparation de la 2^e CIRCAF, le premier soumis aux réunions tripartites CNC-HAAC-ICASA est le projet de budget de la 2^e CIRCAF que la HAAC a dû faire traduire en Anglais par ses propres soins à l'attention et à la demande de l'ICASA.

Ce document a servi de base aux démarches de recherche de financement de la 2^e CIRCAF menées par la HAAC du Bénin à ses frais au titre du Secrétariat Exécutif du RIARC.

II.2.- Les Démarches de Recherches de Financement de la 2^e CIRCAF

Elles ont été menées en direction de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, de l'Union Européenne, de l'Institut PANOS, du Ministère Français des Affaires Etrangères et de la Coopération et de l'UNESCO.

Elles ont fait l'objet de plusieurs missions du Président de la HAAC à Paris, appuyées par des lettres du Président en exercice du RIARC, et de démarches à Cotonou et à Libreville en direction plus particulièrement de l'Union Européenne.

Elles ont eu pour résultat des promesses fermes de l'AIF et de l'UNESCO, de contribuer à la prise en charge :

- du voyage aller-retour à Johannesburg de certains Présidents d'Instances membres du RIARC ainsi que du séjour des Personnes-Ressources invitées plus particulièrement pour le Colloque thématique de la Conférence ;
- de la traduction-interprétariat au cours de la rencontre ;
- et de l'édition des actes de la 2^e CIRCAF.

De toutes ces promesses, seule celle relative à la prise en charge du voyage aller-retour à Johannesburg de certains Présidents d'Instances membres du RIARC a été exécutée directement par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie à la date de clôture de la 2^e CIRCAF.

Des contacts sont actuellement en cours pour la réalisation effective de toutes les autres promesses.

II.3.- La Participation du RIARC à des Concertations pour la Création de l'Union Francophone des Instances de Régulation de la Communication (UFIRC)

L'idée de la création de l'UFIRC est aussi vieille que celle du RIARC. Elle a été l'une des tendances qui se sont exprimées au cours de la Première CIRCAF à Libreville qui a porté son choix sur le réseau panafricain qu'est le RIARC, avec la prise en compte de toutes les langues de travail des Instances membres, le Français et l'Anglais notamment.

Elle a été reprise en marge du Colloque International sur la liberté de la presse en Afrique tenue à Niamey du 08 au 10 Mai 2001.

La HAAC a pris part à ce Colloque de Niamey et y a obtenu que l'idée de créer l'UFIRC soit une raison de plus pour la poursuite du soutien de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie à la consolidation et au renforcement du RIARC.

Des engagements fermes de l'AIF ont été pris dans ce sens et sont tenus jusqu'à ce jour comme le prouvent les actions d'assistance de l'AIF à la préparation et à la tenue de la 2^e CIRCAF à Johannesburg.

Il est à noter à cet effet la forte et active participation de l'AIF à la 2^e CIRCAF et sa contribution attendue pour la traduction et l'édition des actes de la 2^e CIRCAF.

La HAAC du Bénin et le CNC du Gabon ont été désignés à Niamey avec le CSI du Burkina Faso et l'ONC du Niger pour le suivi de la mise en œuvre de l'idée de l'UFIRC.

La Présidence en exercice et le Secrétariat Exécutif du RIARC ont pu ainsi participer à diverses réunions à Paris dans le cadre de ce suivi et l'engagement de l'AIF et du CSA de France pour la consolidation et le renforcement du RIARC y a toujours été confirmé en présence des délégations des Instances du Liban, de la Belgique et du Canada qui ont été à ces occasions contactées pour leur appui au RIARC.

L'idée de l'UFIRC apparaît ainsi comme une initiative de réseau linguistique qui pourrait être mise en œuvre également au niveau des Instances anglophones et lusophones, avec la même participation du RIARC pour bénéficier de leur soutien à la réalisation de ses objectifs de réseau panafricain.

DES PERSPECTIVES EN GUISE DE CONCLUSION

Le présent rapport est rendu public sous sa forme actuelle après la Première Conférence des Présidents du RIARC à Johannesburg. Il doit être toutefois considéré comme document de ladite Conférence car sa teneur a effectivement servi de base aux décisions de Johannesburg.

La principale décision de la Première Conférence des Présidents du RIARC est l'amendement de la Convention portant création du Réseau. Elle dispose désormais :

- que le Secrétariat Exécutif est assuré par l'Instance du pays siège du RIARC ;
- et que le Président de l'Instance du pays siège exerce les attributions du Secrétaire Exécutif du RIARC.

La décision ci-dessus de la Conférence de Johannesburg constitue une option claire et explicite pour un Secrétariat Exécutif souple et léger dont le fonctionnement, à la charge de la HAAC du Bénin en grande partie, ne doit en aucune façon nécessiter des ressources au dessus des moyens propres du Réseau et de ses membres.

Il est également clair que les frais de fonctionnement de la Présidence en exercice sont à la charge de l'Instance qui y accède et que la réalisation des projets du RIARC et l'organisation de ses diverses réunions et rencontres sont à la charge du Réseau lui-même qui doit en rechercher les moyens :

- en faisant appel à la contribution de ses membres en général et des Instances des pays hôtes ou bénéficiaires en particulier ;
- en recourant à l'assistance des partenaires en cas de besoin.

Pour avoir ainsi réglé le problème de la nature du Secrétariat Exécutif du RIARC ainsi que celui des moyens de son fonctionnement et de la réalisation des projets du réseau, la Première Conférence des Présidents du RIARC vient d'ouvrir la voie au démarrage de ses actions pour atteindre ses objectifs.

L'expérience de la préparation et de la tenue de la 2^e CIRCAF, Première Conférence des Présidents du RIARC a par ailleurs le mérite de révéler au grand jour deux problèmes que la Présidence en exercice, le Secrétariat Exécutif et l'ensemble des Instances membres du RIARC doivent s'atteler à résoudre le plus tôt et le mieux possible.

Il s'agit de la nécessité de produire tous les documents du Réseau et ses correspondances en Français et en Anglais au moins.

Il s'agit aussi d'amener toutes les Instances membres du Réseau à disposer des moyens modernes de communication que sont le courrier électronique et l'Internet qui doivent désormais permettre des échanges aisés de correspondances et la bonne circulation de l'information et de la documentation entre les Instances membres et avec les partenaires du Réseau.

C'est à cette double tâche que doivent s'atteler tous les membres du RIARC, et plus particulièrement la Présidence en exercice et le Secrétariat Exécutif, pour réaliser les objectifs à court terme ci-après :

- amener toutes les Instances Africaines de Régulation de la Communication à adhérer au RIARC avant la Conférence des Présidents de 2004 à Maputo ;
- doter tous les pays africains d'une Instance de Régulation fonctionnelle ;
- asseoir l'autorité du RIARC auprès de l'Union Africaine ainsi que de toutes les Organisations intergouvernementales ou non gouvernementales de promotion de la Démocratie, de l'Intégration et du Développement de l'Afrique ;
- relancer et consolider la coopération du RIARC avec tous ses premiers partenaires et étendre cette coopération à de nouveaux partenaires dans les milieux internationaux de la communication.

Le succès de la 2^e Réunion de travail du RIARC avec le CSA de France en Juin 2003, sera par ailleurs le signe du nouveau départ après la Première Conférence des Présidents du RIARC tenue à Johannesburg du 25 au 27 Septembre 2002.

Le nouveau départ... Un défi pour le RIARC !

Le défi du Secrétariat Exécutif et du mandat du deuxième
Président en exercice du RIARC !

Cotonou, le 08 Novembre 2002.-

Le Président de la HAAC du BENIN
en charge du Secrétariat Exécutif du RIARC

Timothée ADANLIN